



GESTION DES NUISIBLES SUR SA FERME (2 jours)

OBJECTIFS

Connaître les aspects réglementaires et législatifs concernant les modalités de destruction des nuisibles ainsi que les différentes techniques utilisées.

PROGRAMME

Jeudi 7 décembre

- Réglementation et législation relatives aux nuisibles avec leurs modalités de destruction. Qu'est ce qu'un nuisible, qui peut le détruire, les différents procédés, les démarches administratives, etc...).
- La connaissance des espèces (différentes espèces et la catégorie, leur biologie, etc...).
- Les différentes techniques : tir, piégeage, déterrage, furetage...

Vendredi 8 décembre

Journée qui se déroulera sur le terrain et qui comprendra :

- La présentation des différents pièges et leurs catégories (exemple et définition du piège, ses dispositions particulières d'usage).
- Manipulation de ces différents pièges



**Jeudi 7 et Vendredi 8
décembre 2017**



À Boucagnères (Gers - 32)

Intervenant : Jocelyn MOREAU,
directeur de la Fédération De
Chasse du Gers.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Responsable pédagogique : Anaïs SENAT

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Gestion de nuisibles sur sa ferme.

DATES : Jeudi 7 et Vendredi 8 décembre 2017.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 20 novembre** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure
32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE GESTION DES NUISIBLES SUR SA FERME

N° d'activité de formation : 73320036332

INFORMATIONS PRATIQUES :

Public

Agriculteurs et porteurs de projet.

Pré-requis

Aucun.

Lieu et horaires

7 et 8 décembre au Centre de formation à l'Estingoy 32550 Boucagnères. De 9h30 à 17h30.

Repas de midi

Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département.

Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.